

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ISLET  
MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

## AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE :

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu lundi le 7 mai 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal, situé au 284, boulevard Nilus-Leclerc, sur la demande de dérogation suivante :

### NATURE ET EFFET :

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone 47Ra du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet.

#### Dérogation mineure :

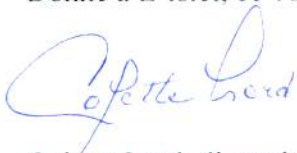
Dans le cadre d'un projet de construction d'une résidence sur un terrain vacant, le bâtiment serait constitué de conteneurs, et recouvert de revêtement extérieur et d'un toit en pente. L'article 19.13 du règlement de zonage numéro 158-2013 ne permet pas l'emploi de conteneurs pour des fins d'habitation. Donc, la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'une résidence, dont la structure est constituée de conteneurs.

### IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ :

- Future adresse : 4, avenue du Héron
- Numéro de lot : 4 790 801

Lors de cette réunion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à L'Islet, ce 18 avril 2018.



Colette Lord, directrice générale  
et secrétaire-trésorière